

## **POINT SUR LE PROJET DE NOUVEAU CENTRE**

1. Ce document décrit l'état d'avancement du projet de « Nouveau Centre » présenté dans les documents GC/54/6, GC/55/9A et GC/56/10 lors des 54<sup>ème</sup>, 55<sup>ème</sup> et 56<sup>ème</sup> sessions du Conseil de Direction.

### **Contexte**

2. Le bâtiment de 8500 m<sup>2</sup> qui héberge le CIRC a ouvert ses portes en 1972. La construction de ce bâtiment (une tour) a été financée conjointement par l'Etat français, le Département du Rhône et la Ville de Lyon, sur un terrain appartenant à la Ville de Lyon.

3. Suite à l'expansion des activités du CIRC, trois structures supplémentaires ont été construites par la suite sur le site foncier. Le bâtiment du Centre de ressources biologiques (BRC) et le bâtiment Latarjet ont été construits avec des financements du Conseil de Direction, et l'espace de réunions Sasakawa/Takamatsu grâce à une donation de M. Sasakawa du Japon. L'ensemble des bâtiments fait maintenant 10 050 m<sup>2</sup>.

4. Depuis 2008, plusieurs rapports techniques ont révélé le mauvais état de l'infrastructure de la tour. En 2012, l'ensemble des partenaires locaux et le Conseil de Direction ont reconnu que l'état de la tour était tel que le Centre ne pourrait continuer à l'occuper plus de cinq à sept ans. Après présentation de différentes options permettant au siège du CIRC de rester à Lyon, le Conseil de Direction a adopté la proposition des autorités locales de le transférer dans un bâtiment neuf situé sur un nouveau terrain, pour constituer un « Nouveau Centre ».

5. Tout au long du processus d'examen des différentes options pour le siège du CIRC, le Secrétariat a bénéficié d'un fort soutien et de la collaboration des partenaires locaux, c'est-à-dire la Ville de Lyon, le Grand Lyon, le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes, ainsi que de la Préfecture du Rhône, qui représente l'Etat au niveau local. L'intention de continuer à héberger le Centre a été confirmée au plus haut niveau de l'Etat français et réitérée par le représentant de la France au Conseil de Direction.

### **Etat de la tour**

6. Depuis 2012, la Ville de Lyon a investi dans un programme de réparations d'urgence pour la tour (systèmes de ventilation, air conditionné et chauffage) de façon à ce qu'elle soit encore habitable pendant cinq à sept ans. Malgré ces efforts, l'état du bâtiment reste très

problématique et a déjà nécessité des interruptions inopinées des activités du CIRC. Au cours de l'année 2014, il s'est produit plusieurs incidents, notamment : la chute de plaques de béton des piliers des façades, des fuites et des infiltrations importantes d'eau de pluie dans les bureaux, les laboratoires et les salles de la biobanque durant des orages, et une fuite majeure dans les tuyaux de chauffage entraînant l'arrêt du chauffage et le renvoi du personnel, invité à travailler à domicile pendant un jour et demi. Ces incidents, et la forte probabilité qu'ils se reproduisent à l'avenir, montrent que le CIRC ne peut pas continuer à utiliser durablement le bâtiment.

7. Les équipes du CIRC et de la Ville de Lyon responsables du bâtiment se rencontrent régulièrement pour gérer les nouveaux problèmes et essayer de prévoir des solutions en fonction des scénarios possibles ; la Ville de Lyon a mis de l'argent de côté en prévision de nouvelles réparations et de la maintenance. Ces décisions sont prises en fonction de la date prévue pour le déménagement dans le nouveau bâtiment ; en cas de délais supplémentaires pour le projet de « Nouveau Centre », l'équipe devra élaborer des plans d'urgence, et éventuellement trouver d'autres locaux pour que le personnel du CIRC puisse continuer à travailler en attendant l'achèvement du projet. Les études effectuées antérieurement avaient indiqué que le coût d'un déménagement provisoire pourrait excéder les 20 millions d'euros, coût variable en fonction des services qui auraient à être relogés et de la durée de cette relocalisation provisoire.

8. En décembre 2014, le Secrétariat a demandé à la Ville de Lyon de faire un nouveau diagnostic complet de l'état du bâtiment et de son système de fonctionnement. Cela s'avérerait nécessaire pour pouvoir anticiper les nouveaux travaux indispensables pour assurer la viabilité des locaux actuels, du fait des nouveaux délais annoncés pour le projet de « Nouveau Centre ». La Ville de Lyon a donné son accord de principe, le précédent diagnostic de 2012 ne couvrant pas les éléments de risque qui sont apparus depuis, comme les infiltrations d'eau et la vétusté des canalisations.

### **Financement du projet**

9. Suite à l'étude détaillée commandée par le Grand Lyon en 2012–2013, le Secrétariat a présenté au Conseil de Direction, lors de sa 55<sup>ème</sup> session, un projet de nouveau bâtiment de 12 685 m<sup>2</sup> pour un coût de 64,5 millions d'euros, qui serait financé à 49,9% par les autorités locales et à 50,1% par l'Etat français. Au cours de la réunion, le représentant de la France au Conseil de Direction a déclaré qu'il fallait revoir le projet pour se conformer aux normes françaises pour les institutions publiques et arriver à une proposition finale dont la taille correspondrait mieux aux attentes du Gouvernement.

10. Ce nouveau calcul de la surface a été réalisé au cours de l'été 2013, pour aboutir à une révision du projet avec la proposition d'un bâtiment de 11 060 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 48,3 millions d'euros. Ce nouveau projet a été approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 56<sup>ème</sup> session de 2014, alors que la décision de financement par le Gouvernement français était toujours en suspens.

11. Le 24 février 2015, la Métropole de Lyon<sup>1</sup> (représentée par son Président, M. Gérard Collomb), la Région Rhône-Alpes (représentée par son Président, M. Jean-Jack Queyranne) et l'Etat français (représenté par le Préfet M. Jean-François Carencu) ont tenu une conférence de presse commune pour annoncer l'attribution des fonds dans le cadre du « Contrat de Plan Etat-Région » (CPER) 2015–2020 (Communiqué de presse en Annexe 1). Le CPER est un contrat entre les trois différents partenaires sur la programmation et le financement de projets structurants par les autorités nationales et locales dans des régions particulières. Il a été annoncé lors de la conférence de presse que les projets CPER pour 2015–2020 comprenaient la relocalisation du CIRC dans le quartier du Biopôle à Gerland avec une enveloppe de 48 millions d'euros, répartie comme suit :

- Etat français : 17 millions d'euros
- Métropole de Lyon : 18 millions d'euros
- Région Rhône-Alpes : 13 millions d'euros

### **Avancement du projet de Nouveau Centre**

12. Tandis que l'on s'occupait de trouver son financement depuis la 56<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction, le projet a continué à avancer. Plus précisément, pour gagner du temps, M. Collomb a demandé à l'équipe projet du Grand Lyon/de la Ville de Lyon de lancer l'appel d'offre pour le cahier des charges (étude « Programmiste ») sur lequel on s'appuiera ensuite pour un éventuel appel d'offre pour la conception architecturale du « Nouveau Centre ».

13. Le premier appel d'offres a été lancé en décembre 2013 et les propositions ont été reçues fin janvier 2014. L'examen technique a été effectué en février 2014, et le contrat a été signé en juin 2014. L'étude « Programmiste » a débuté en juillet, en impliquant le personnel du CIRC et les membres du Conseil scientifique, de façon à bien saisir les besoins du Centre, présents et futurs.

14. Le 17 novembre 2014, le Secrétariat a convoqué le Groupe de travail Infrastructure ainsi que deux membres du Conseil scientifique pour leur présenter les résultats initiaux et le rapport de l'étude « Programmiste ». Etant donné la nature préliminaire de l'étude et l'absence d'engagement financier de la part du pays hôte à cette époque, le Groupe de travail s'est réjoui de l'avancement du projet et a réitéré son soutien pour un bâtiment flexible et modulaire. Le compte rendu de cette réunion est inclus dans l'Annexe 2.

---

<sup>1</sup> La Métropole de Lyon est la nouvelle entité qui a remplacé le Grand Lyon et le Département du Rhône depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

15. La dernière version de l'étude « Programmiste », qui comporte le cahier des charges détaillé du « Nouveau Centre » a été présentée à l'équipe projet en février 2015 ; elle décrit la distribution de l'espace dans le nouveau bâtiment, conformément à la surface globale approuvée par le Conseil de Direction lors de sa 56<sup>ème</sup> session :

- 7158 m<sup>2</sup> pour les groupes scientifiques
  - o 1735 m<sup>2</sup> pour les laboratoires
  - o 4053 m<sup>2</sup> pour les bureaux
  - o 1370 m<sup>2</sup> pour la biobanque (uniquement stockage et préparation des échantillons)
- 1620 m<sup>2</sup> pour les services administratifs, logistiques et techniques
- 2305 m<sup>2</sup> pour les parties communes (salles de conférence, cafétéria, etc.)

16. L'équipe projet a fait des commentaires à propos du cahier des charges et des plans, et le document final devrait être prêt en avril 2015. Une fois que l'on aura pris les décisions finales et que l'on se sera mis d'accord sur la conception et les exigences techniques détaillées du nouveau bâtiment, l'équipe projet pourra fournir les informations suivantes :

- a. Cahier des charges final pour le bâtiment, sur lequel on se basera pour passer à l'étape suivante ;
- b. Recommandations sur la façon de procéder : avec un seul appel d'offre pour la conception et la construction ou des appels d'offres séparés, progressifs pour la conception et pour la construction ;
- c. Des estimations de coûts plus précis pour l'ensemble du projet.

17. Etant donné l'évolution de la situation par rapport au projet et après consultation avec le Secrétariat, le Président du Conseil de Direction a accepté d'inviter nos partenaires de la Métropole de Lyon à assister au point « Nouveau Centre » de l'ordre du jour de la 57<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction et à présenter les dernières informations, et notamment celles qui sont en relation avec les points a) à c) ci-dessus.

### **Prochaines étapes**

18. Courant 2015, on procédera au choix du processus d'appel d'offres et à l'analyse finale des modèles de financement, en fonction de celui qui sera adopté par les partenaires du projet, à savoir l'Etat français, La Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon, et pour lequel ils signeront des accords formels entre eux.

19. Une fois ces accords signés, le CIRC devra signer un contrat avec la Métropole de Lyon acceptant le projet proposé, avant tout autre contrat. Pour sa préparation, le Secrétariat est en contact étroit avec le Bureau juridique de l'OMS, et va s'octroyer les services d'un cabinet d'avocats lyonnais pour s'assurer que les intérêts du CIRC sont bien pris en compte.

20. La date de décembre 2018 prévue pour l'achèvement du projet, qui avait été présentée au Conseil de Direction lors de sa 56<sup>ème</sup> session de mai 2014, va devoir être repoussée de deux ans. Tous les partenaires du projet sont conscients des risques que pourraient entraîner de nouveaux délais et l'équipe de gestion du projet s'est engagée à chercher à raccourcir les étapes autant

que possible, une fois que le projet aura démarré. Un calendrier ferme sera disponible quand l'étude « Programmiste » sera finalisée et qu'une décision aura été prise sur le mode d'adjudication.

### **Requête auprès du Conseil de Direction**

21. Le Conseil de Direction est invité à exprimer sa reconnaissance envers les institutions du Pays hôte pour leur engagement, et envers leurs interlocuteurs locaux pour leur volonté de maintenir la présence du CIRC en France et à Lyon, et pour leurs efforts incessants pour permettre l'occupation des locaux actuels.

22. Etant donné l'engagement ferme pris par le Pays hôte, le Conseil de Direction est invité à approuver le projet de « Nouveau Centre » et à autoriser ainsi le Secrétariat à conclure des ententes formelles pour pouvoir continuer à avancer.

**GRAND LYON**  
la métropole



**Rhône-Alpes** Région 



## **Contrat de plan État-Région 2015-2020**

### **La déclinaison pour la Métropole de Lyon**

# **Dossier de presse**

**Le mardi 24 février 2015**

#### CONTACTS PRESSE

**Métropole de Lyon** : Domitille Jubert / 04 26 99 36 80 / [djubert@grandlyon.com](mailto:djubert@grandlyon.com)  
**Préfecture de la région Rhône-Alpes – SGAR** : Raphaëlle Padovani / 04 72 61 68 83 /  
[raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr](mailto:raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr)  
**Région Rhône-Alpes** : Clemence Capron / 06 87 56 05 48 / [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)

# Sommaire

<b>1. Présentation du CPER 2015-2020 Région Rhône-Alpes</b>	<b>p. 3</b>
<b>2. Mobilité multimodale</b>	<b>p. 6</b>
2.1. Le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)	
2.2. Zoom sur un projet central du NFL : Le pôle d'échanges multimodal Lyon Part Dieu	
2.2. Le volet routier	
<b>3. Enseignement Supérieur, Recherche, et Innovation</b>	<b>p. 9</b>
3.1. Les opérations prévues pour la Métropole de Lyon :	
- <i>La Fabrique de l'Innovation de Lyon (FIL)</i>	
- <i>SYSPROD</i>	
- <i>Neurocampus - phase 2</i>	
- <i>Regroupement des équipes du CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie) dans des locaux adaptés à Gerland</i>	
- <i>Aménagement des espaces publics du campus LyonTech-La Doua</i>	
- <i>Soutien financier à la production de logements sociaux étudiants</i>	
3.2. Le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) : le projet de relocalisation	
<b>4. Synthèse des investissements CPER 2015-2020 pour la Métropole de Lyon</b>	<b>p. 13</b>

# 1. Présentation du CPER 2015-2020 Région Rhône-Alpes

## ➤ QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le contrat de plan État-Région est un document par lequel l'État et la Région s'engagent aux côtés de collectivités (ici la Métropole de Lyon) sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

« Le contrat de plan État-Région est avant tout un catalyseur des investissements. Outil de la politique publique d'égalité des territoires, le CPER est nécessaire pour développer les équipements des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. » explique **Jean-François CARENCO**, Préfet de la région Rhône-Alpes « Avec ce contrat, l'État réaffirme sa confiance dans le partenariat avec les Régions et les collectivités. »

« A travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local. » développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. « Les régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».

**Sixième génération**<sup>1</sup>, le contrat de plan Etat/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'Etat, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

**Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir** et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.

**Le CPER 2015-2020 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de :**

### > 5 thématiques essentielles :

- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Filières d'avenir, usine du Futur
- Mobilité multimodale
- Très haut débit et usages du numérique
- Transition écologique et énergétique

### > 3 volets transversaux : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.

L'importance de ces domaines a conduit à introduire un volet transversal pour chacun de ces trois thèmes.

<sup>1</sup> 1<sup>e</sup> génération : 1984-1988 ; 2<sup>e</sup> génération : 1989-1993 ; 3<sup>e</sup> génération : 1994-1999 ; 4<sup>e</sup> génération : 2000-2006 ; 5<sup>e</sup> génération : 2007-2013 ; 6<sup>e</sup> génération : 2015-2020

> **16 volets territoriaux** portant sur :

- des contrats départementaux avec chacun des huit Départements et des intercommunalités qui composent Rhône-Alpes et d'un contrat métropolitain avec la Métropole de Lyon afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants ;
- des conventions territoriales de coopération métropolitaine avec Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Arc (pour le Genevois français) ;
- des conventions territoriales pour des territoires à enjeux spécifiques : Maurienne, Espace Mont Blanc, Rhône Médiann, Plaine de St Exupéry.

**La Métropole de Lyon est principalement concernée par deux grandes thématiques : la mobilité multimodale et l'enseignement supérieur et la recherche.**

**Au total, sur la période 2015/2020, près de 4,5 milliards d'euros** seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes.

**Sur la Métropole de Lyon, hors volet territorial et renouvellement urbain, le CPER 2015-2020 mobilisera 640M€ d'investissements, financés à hauteur de 204M€ par l'État, 177M€ par la Région Rhône-Alpes, et 145 M€ par la Métropole.**

En 2016, avec l'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les CPER respectifs devront converger.

### ➤ **Le CPER pour la Métropole de Lyon : œuvrer au développement d'une métropole attractive**

Le CPER 2015-2020 se décline en **16 volets territoriaux**, parmi lesquels un seul est **un contrat métropolitain** : celui qui concerne le territoire de la Métropole de Lyon. A travers le CPER, l'État et la Région reconnaissent donc **le caractère unique de la métropole lyonnaise et ses enjeux spécifiques**, avec la spécificité du statut de la Métropole ainsi que la spécificité du calendrier.

Pour répondre aux **enjeux liés à l'équilibre du développement du territoire** avec l'émergence de la Métropole de Lyon, l'Etat et la Région marquent à travers le CPER leur volonté de :

- reconnaître le fait métropolitain à l'œuvre ;
- soutenir le développement de la Métropole de Lyon; tout en maintenant un équilibre et une cohésion avec les autres territoires, urbains, péri-urbains et ruraux ;
- favoriser une certaine complémentarité entre les pôles de métropolisation ;
- veiller à la cohésion au sein même de la Métropole et des grandes agglomérations.

Le but est donc de **positionner la Métropole de Lyon** comme **source de rayonnement régional, national, européen, voire international**,

Le CPER 2015-2020 propose les **orientations stratégiques du contrat métropolitain**, précise les **projets identifiés** conjointement par l'État, la Région et la Métropole de Lyon, et fixe les **modalités de partenariat** sur la période.

Les orientations stratégiques du contrat métropolitain visent ainsi à **répondre à quatre enjeux** :

- **le défi d'attractivité** : stimuler le rayonnement pour attirer habitants, investissements, talents et entreprises ;
- **le défi d'innovation** : renforcer le dynamisme économique et la capacité d'innovation de l'agglomération ;
- **le défi de la solidarité** : proposer une agglomération accueillante, solidaire et répondant aux besoins en logements de tous les habitants ;
- **le défi environnemental** : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants.

## ➤ La déclinaison du CPER pour la Métropole de Lyon :

Volet innovation, filières d'avenir et usines du futur, volet très haut débit et usages du numérique, volet Transition écologique et énergétique : Pour ces trois axes thématiques, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon entendent faire de l'agglomération lyonnaise un territoire exemplaire et pilote dans les candidatures qu'elle portera au sein des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt régionaux, nationaux et européens dans les champs du développement durable, de l'énergie, du numérique, et plus globalement de l'innovation, comme en témoignent d'ores et déjà les démarches lyonnaises « Métropole intelligente » et « Ecocité » ou encore Appel des 30-Vallée de la Chimie.

A titre d'illustration, on peut citer **trois récentes démarches nationales et régionales** où la **métropole lyonnaise a candidaté et été retenue** : Appel à manifestation d'intérêt Ademe-Région pour une Plateforme éco-rénovation, Territoire à énergie positive pour la croissance verte, Programme national pour l'alimentation (candidature du Pôle métropolitain).

Outre ces opérations, le territoire de la Métropole de Lyon sera également concerné par **d'autres dispositifs contractuels spécifiques** :

- **La mise en place d'un contrat de ville** pour les quartiers identifiés par l'Etat, la Métropole, et la Région : ce contrat consignera les engagements spécifiques des partenaires conformément au volet « politique de la ville et renouvellement urbain » du CPER ;
- **La participation de la Métropole de Lyon au plan Rhône** (contrat interrégional) avec notamment la finalisation de l'itinéraire Viarhona entre Lyon et Givors, en partenariat avec la CNR ;
- **La plaine Saint-Exupéry** : une convention territoriale « Territoire à enjeu spécifique » sera signée dans le cadre du présent CPER pour prévoir les modalités particulières de contractualisation et de gouvernance liées à ce projet stratégique pour la métropole lyonnaise.

**Le CPER 2015-2020 porte donc sur des projets liés à l'aménagement urbain, la transition écologique, etc... avec deux volets majeurs pour la mobilité et l'enseignement supérieur et la recherche.**

## 2. La mobilité multimodale

La mobilité multimodale constitue un enjeu de développement durable particulièrement important en Rhône-Alpes ; d'ordre environnemental, social et économique.

Les problématiques de mobilité en Rhône-Alpes sont également déterminées par la position transfrontalière de la région, le relief et la vallée du Rhône, axe par lequel s'écoulent les flux les plus importants, par tous les modes de transports.

L'État et la Région partagent, pour Rhône-Alpes, les objectifs suivants :

- maintenir la position de Rhône-Alpes **au cœur des échanges** ;
- développer les **modes alternatifs** à la route, que ce soit pour les personnes et les marchandises, en facilitant par là même l'accessibilité à l'emploi pour les personnes non motorisées ;
- assurer **l'équilibre et l'aménagement du territoire**, en maintenant une bonne accessibilité du territoire et une bonne qualité des infrastructures (notamment ferroviaires), tout en cherchant à limiter l'étalement urbain ;
- **minimiser les impacts des déplacements** et du système de transport sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains des infrastructures. À un objectif général de développement des modes de transports les moins polluants s'ajoute donc la nécessité d'une correcte insertion des infrastructures (existantes ou à venir) dans leur environnement (à travers notamment la prise en compte de la trame verte et bleue).

**L'État et la Région considèrent que le volet mobilité du contrat de plan est majeur pour l'investissement et l'emploi en Rhône-Alpes. À ce titre, ils consacrent respectivement 457 M€ et 320 M€ aux investissements routiers et ferroviaires.**

**Les investissements en matière d'infrastructures fluviales sont réalisés dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Rhône-Saône.**

L'État et la Région ont décidé de privilégier les investissements en matière ferroviaire. Ils s'accordent sur la priorité à donner à la robustesse de l'offre proposée, à la décongestion des réseaux, à la qualité de service et à l'insertion environnementale des projets d'infrastructures.

Pour la durée du CPER 2015-2020, l'État et la Région s'engagent respectivement à hauteur de 253 M€ et 298,7 M€, auxquels s'ajoutent les participations du gestionnaire d'infrastructure, de l'Union européenne, des collectivités territoriales et d'autres partenaires.

Sur l'agglomération lyonnaise, État, Région Rhône-Alpes et Métropole se mobilisent pour mettre en place une politique de mobilité multimodale ambitieuse. En effet, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est la grande priorité des prochaines années : ce carrefour ferroviaire, aux dimensions nationale et européenne, est tout aussi essentiel aux usagers des TER qu'à ceux des lignes à grande vitesse.

### 2.1. Le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)

La Métropole de Lyon développe depuis dix ans une politique en faveur des modes alternatifs à la voiture, en cohérence avec la politique régionale en faveur des TER, **réseau indispensable au fonctionnement de la métropole comme aux liaisons régionales avec les autres grands bassins d'emploi : Bourg-en-Bresse, Saint-Etienne, Grenoble, Valence**. De plus, le **réseau ferroviaire à grande vitesse** permet le développement du **rayonnement international de l'agglomération**, qui est au centre du réseau ferroviaire à grande vitesse entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

L'enjeu aujourd'hui est de palier à la **saturation critique du Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)**, comme l'a reconnu la commission nationale « Mobilité 21 », en mettant en place une **double intervention dans le cadre du CPER d'ici 2020** :

1) Créer de meilleures conditions de sécurité, d'exploitation et de service aux usagers sur les voies des gares :

- amélioration des points d'interface avec le réseau de fret ;
- amélioration des voies J et K de Perrache, création d'une voie L à la Part-Dieu ;
- réaménagement complet de la gare Part-Dieu, 1ère gare de correspondance en

France, essentielle au trafic voyageurs TER Rhône-Alpes (plus de 350 TER/jour). Le projet de réaménagement de la gare est nécessaire au vu de ses limites actuelles de capacité (déjà plus de 2 fois la fréquentation pour laquelle elle a été conçue) (cf point 2.2) ;

2) Développer le NFL à plus long terme notamment concernant sa capacité via l'insertion de voies supplémentaires par exemple. L'Europe porte un intérêt tout particulier à ce développement d'un des premiers nœuds ferroviaires d'Europe, qui finance 50% des études par le biais du programme RTE-T et du fonds spécial « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe » (MIE).

**Coût de l'opération : 421M€**

**État : 96 M€**

**Région Rhône-Alpes : 96 M€**

**Métropole de Lyon : 77M€.**

## 2.2. Zoom sur un projet central du NFL : Le pôle d'échanges multimodal de Lyon Part Dieu

La gare de la Part Dieu, gare majeure du réseau ferré régional, national, et européen est au cœur des différents modes de transports de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes. Elle constitue un important **Pôle d'Échanges Multimodal (trains, transports en commun urbains et inter-urbains, 2 roues, voitures, taxis, piétons)**. Situé au sein du premier quartier d'affaires de France en dehors de l'Île de France. Ce pôle d'échanges est la porte d'entrée de la métropole et de la région Rhône-Alpes, véritable « hub » de redistribution des flux.

### Un pôle d'Échanges aujourd'hui saturé

Actuellement le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu ne fonctionne pas de manière optimale. **Il n'est plus en mesure d'absorber la demande croissante de voyageurs.** Initialement prévu pour accueillir 35 000 usagers quotidiens le hall de la gare en accueille aujourd'hui plus de 120 000 par jour. Les études réalisées par les partenaires du projet prévoient plus de 220 000 usagers d'ici 2030, et près de 300 000 montées et descentes d'usagers des Transports en Communs Urbains par jour à cet horizon.

Pour dé-saturer le pôle d'échanges, fluidifier et faciliter l'intermodalité (échanges entre les différents modes de transports), il est nécessaire de développer **un projet de restructuration de la gare de la Part Dieu et pour permettre de limiter l'impact des travaux de la gare sur les services ferroviaires et d'apporter plus de souplesse dans la gestion des situations perturbées de créer une douzième voie**, la voie L, programmée dans le cadre de la réflexion sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL).

### Les grandes lignes du projet

**Le projet prévoit à terme le doublement de la surface d'accueil de la gare, de 15.000 m<sup>2</sup> à 33.000 m<sup>2</sup>. La surface sera agrandie par son avancée à l'est et à l'ouest et la création de galeries déambulatoires de services et commerces latéralement aux voies ferrées.** Les espaces au sein de la gare seront mieux organisés. **Ainsi le hall actuel sera libéré de la plupart des commerces et services qui seront installés dans ces galeries latérales. Les accès verticaux d'accès aux quais, seront à plus long terme complètement réorganisés afin d'optimiser les flux dans le hall.**

La création d'un nouvel accès aux quais depuis l'avenue Pompidou, au niveau de l'actuelle voirie, sous le plateau ferré permettra de desservir **les 6 quais existants.**

Les premiers travaux devraient démarrer en 2017. La première tranche du projet sera réalisée d'ici 2021.

**Dans le cadre du CPER, l'Etat, la Région, et la Métropole de Lyon consacrent 216 M € à la reconfiguration de la Part Dieu,** répartis à hauteur de 41 M € chacun pour l'Etat et la Région, et 72 M € pour la Métropole de Lyon.

### 2.3. Le volet routier

Le réseau des voies rapides urbaines est **utilisé au quotidien par les habitants** de la Métropole, et se positionne **à l'articulation des grands flux nationaux et européens.** L'objectif est d'optimiser ces infrastructures, et mieux les intégrer dans l'environnement urbain.

Depuis 2004, au titre du décroisement des compétences, la Région ne finance pas les projets routiers du CPER, sauf pour des engagements pris antérieurement ou en Ardèche, où le réseau routier supporte seul le transport régional de voyageurs.

Dans le cadre du CPER, **différentes actions** sont menées :

- **écartement des trafics de transit du cœur d'agglomération** avec l'engagement d'études sur le grand contournement autoroutier de Lyon (une condition préalable à la requalification de l'axe A6-A7) ;
- **renforcement de la sécurité sur l'A47 au niveau de la traversée de Givors**, ainsi qu'un programme régional de résorption des points noirs de bruit ;
- **amélioration des conditions d'accès à l'agglomération et ses équipements depuis le réseau de voies rapides urbaines**, passant par l'aménagement du nœud A450-A7 et la finalisation de l'échangeur 7 sur la Rocade Est".

Le volet routier représente un **budget total de 21,7 M€ de travaux.**

### 3. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

L'État, la Région Rhône-Alpes et les collectivités territoriales, avec l'ensemble des acteurs rhônalpins de la formation, de la recherche et de l'innovation, en lien avec le tissu des entreprises, ont décidé de soutenir un volet régional fort en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation autour de trois objectifs stratégiques :

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels ;
- Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'État, la Région et la Métropole de Lyon a fait le choix, dans le cadre du CPER, de soutenir des **projets** permettant de **transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire**. Les projets ainsi portés par le CPER répondent à plusieurs grands critères :

- **conforter la politique de structuration du site universitaire Lyon-Saint-Etienne** portée par la COMUE ;
- **renforcer l'attractivité économique de ce territoire**, notamment par le biais des filières sciences de la vie et cleantech ;
- **renforcer la visibilité et la masse critique** en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (Lyon Tech-la Doua et Charles Merieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés ;
- **conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants**.

**30 opérations sont ainsi inscrites au CPER 2015-2020, dont quelques exemples sont développés ci-dessous.**

**Coût de l'opération : 198,5M€**

**État : 73,2 M€**

**Région Rhône-Alpes : 62,5M€**

**Métropole de Lyon : 62,7 M€**

#### 3.1. Les opérations prévues dans la Métropole de Lyon

##### → **La Fabrique de l'Innovation de Lyon (FIL)**

La Fabrique de l'Innovation doit permettre la rencontre des étudiants, des PME et des chercheurs, afin de renforcer la capacité de transfert d'innovation en direction des PME/PMI, et de conforter la culture entrepreneuriale des étudiants, à l'instar des « innovation centers » existants sur les campus nord américains.

La Fabrique de l'Innovation permettra de rassembler sur le campus de LyonTech-la Doua, dans un **bâtiment sur le campus Lyon Tech la Doua entièrement consacré à l'innovation des espaces dédiés au prototypage**, des espaces dédiés à **l'hébergement de projets innovants** et des **dispositifs de soutien au transfert de technologie et de savoir-faire** ainsi qu'à la création d'entreprises issues ou en lien avec la recherche académique.

**Au stade du concept**, ce projet doit faire l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires académiques et industriels du territoire.

Ce projet **s'inscrira dans un réseau de lieux d'innovation** : TUBA situé à Part-Dieu (lieu dédié au développement de nouveaux usages) et le lieu totem de la French Tech - la Halle Girard à Confluence (lieu créé pour accélérer la création de start-up), etc.

Ce projet **dynamisera l'innovation sur le territoire**, et « **boostera** » la création de start-up issues du monde académique, grâce à son implantation prévue au cœur du campus **LyonTech-la Doua**, dédié à l'innovation technologique.

Coût de l'opération : 13,7M€  
 État : 1M€  
 Région Rhône-Alpes : 6,4M€  
 Métropole de Lyon : 6,4 M€

### → **SYSPROD (approche SYStémique multi-échelle pour les procédés de PRODUCTION industrielle)**

Le projet SYSPROD se positionne comme **le chaînon manquant entre la recherche académique et la production**, en rapprochant les acteurs, les pratiques et les outils qui permettent le transfert de la connaissance vers la capacité de production. Ce projet est axé principalement sur les **domaines de la chimie et de l'énergie**. Le plateau dédié à la catalyse industrielle permettra d'intensifier l'innovation différenciante en catalyse en Rhône-Alpes pour **gagner en compétitivité et renforcer les partenariats entre acteurs industriels et académiques** (soutien financier de 12 M€).

SYSPROD permet de positionner plus particulièrement la **filière chimie-matériaux** sur le territoire en lui conférant un statut de **centre de compétences mondial dans le domaine de la catalyse**.

Coût de l'opération : 12M€  
 État : 2M€  
 Région Rhône-Alpes : 4M€  
 Métropole de Lyon : 4M€

### → **Neurocampus - phase 2**

Le projet Neurocampus est une **opération immobilière** pilotée par l'Université Claude Bernard Lyon 1, d'une surface totale de 5 700 m<sup>2</sup>. Elle a débuté dans le cadre du **CPER 2007-2013**. La première phase de construction s'étendait sur 3 700 m<sup>2</sup> pour un financement à hauteur de 13,55 M€. Le but est maintenant de réaliser la **deuxième tranche du projet Neurocampus**, sur un terrain de **7 500 m<sup>2</sup>** du **Centre Hospitalier le Vinatier**.

Cette phase 2 comporte de **nombreux objectifs**, tels que la finalisation du regroupement des équipes du CRNL (400 personnes), la mise à disposition de 400 m<sup>2</sup> pour accueillir de nouvelles équipes de recherches ; ou encore 600 m<sup>2</sup> pour des espaces destinés à développer des activités de transfert de technologie et de valorisation.

Ce projet s'inscrit dans la **stratégie de soutien à l'innovation et au développement économique de la Métropole de Lyon et dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation partagée par l'Etat et la Région Rhône-Alpes**. Il vise à renforcer la valorisation économique des activités de recherche.

Coût de l'opération : 6,7M€  
 État : 1M€  
 Région Rhône-Alpes : 0,5M€  
 Métropole de Lyon : 5,2M€

### → Regroupement des équipes du CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie) dans des locaux adaptés au Biodistrict de Gerland

Le CIRI a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et regroupe actuellement plus de **20 équipes** avec pour objectif **la lutte contre les maladies infectieuses**. Ses programmes de recherche sont axés autour de la détection, la prévention, le traitement et l'éradication des agents infectieux les plus importants.

Le **projet immobilier** consiste à **développer un bâtiment de 13 000 m<sup>2</sup> permettant le regroupement de 450 personnes**, soit l'accueil de **12 à 15 nouvelles équipes performantes**.

Ce regroupement des équipes du CIRI à Biodistrict Gerland permet le **renforcement de son rayonnement international en immuno-infectiologie**.

Coût de l'opération : 14,5M€

Etat : 2,9M€

Région Rhône-Alpes : 6,5M€

Métropole de Lyon : 5M€

### → Aménagement des espaces publics du campus LyonTech-la Doua

La visibilité, la différenciation et l'attractivité des campus rhônalpins impliquent de repenser les conditions d'accueil et de vie des étudiants et des enseignants chercheurs, ce qui en fait également l'un des objectifs cibles du CPER.

Le campus LyonTech-la Doua doit se développer pour devenir **un campus leader européen de l'innovation scientifique**. Des **investissements ont déjà été réalisés par l'État** et les collectivités dans le cadre de l'Opération Campus pour permettre la réhabilitation des bâtiments d'enseignement et la création de plateformes technologiques.

Le **nouvel objectif** de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon dans le cadre du CPER est maintenant de **garantir aux étudiants et aux enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville**. Les investissements se focaliseront alors sur des éléments tels que les voiries structurantes du campus, les espaces publics qui le composent, le système de chauffage urbain ou encore la rénovation du réseau de chauffage urbain du campus.

Coût de l'opération : 9,4M€

Etat : 2,9M€

Métropole de Lyon : 6,5M€

### → Soutien financier à la production de logements sociaux étudiants

Parce que l'accès des étudiants au logement est une priorité pour améliorer la réussite des étudiants et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, il est l'un des priorités du présent Contrat de plan Etat-Région.

Le **logement étudiant** constitue ainsi un **levier d'attractivité important** pour la Métropole de Lyon, dont la population étudiante est estimée à **155 000 personnes à l'horizon 2022**. Or, le parc du CROUS qui comptait 6 895 places en 2014, a la capacité de **loger 4,8 % de la population étudiante de son territoire**, contre 8,5% en moyenne nationale.

Le **CPER** constitue alors une **opportunité pour remplir un double objectif : accélérer quantitativement et qualitativement la production de logement social étudiant sur la Métropole**, pour atteindre 4 400 logements sociaux étudiants à l'horizon 2018, puis 6 000 à l'horizon 2020.

Pour atteindre leurs objectifs, **l'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole s'engagent à formaliser un cahier des charges des opérations éligibles** (localisation, produit,..), ainsi qu'à **l'ouvrir à d'autres opérateurs que le CROUS** afin d'accélérer la production et de diversifier l'offre.

Coût de l'opération : 15M€

Etat : 2M€

Région Rhône-Alpes : 6,5M€

Métropole de Lyon : 6,5M€

### 3.2. Le projet de relocalisation du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Le CIRC est une émanation de l'**Organisation Mondiale de la Santé** en charge de la **recherche sur le cancer**. Cette **communauté scientifique de 300 personnes** a pour mission de **promouvoir la collaboration internationale de la recherche** au service de la **prévention** : identifier les causes du cancer, organiser des actions de prévention, ainsi qu'éduquer et former les chercheurs des pays en développement.

Son **implantation en Rhône-Alpes et plus particulièrement dans la Métropole** revêt un **caractère hautement stratégique**, car elle contribue :

- au rayonnement international de l'agglomération (le CIRC est le seul siège d'institution internationale indépendant en France, et l'une des 2 seules organisations internationales de l'ONU présentes en France avec l'Unesco) ;
- au positionnement de la région Rhône-Alpes sur l'axe d'excellence « Oncologie » ;
- au positionnement du centre en tant que référence mondiale pour la collecte et l'analyse de données.

**Actuellement**, le CIRC est localisé dans une **tour mise à disposition par la Ville de Lyon. Mais le bâtiment est vétuste et obsolète** : présence d'amiante, étanchéité, isolation,... qui pourrait conduire à l'arrêt de l'exploitation. L'objectif est donc aujourd'hui de **relocaliser le CIRC**.

Le **cahier des charges du CIRC** mentionne notamment que le centre doit être relocalisé dans Lyon intra-muros à proximité des transports publics, dans un bâtiment de 6 étages maximum pour 12 500 m<sup>2</sup> de surfaces utiles, un terrain de 10 000 m<sup>2</sup>, et mentionne également le principe de non contribution du CIRC en investissement et en loyer.

Après l'étude de plusieurs scénarios pour trouver le site le plus pertinent, le **site foncier de l'Établissement Français du Sang à Gerland** (Lyon 7<sup>e</sup>) a été retenu, pour une **construction neuve avec maîtrise d'ouvrage Grand Lyon**. Le lancement de l'opération est prévu pour mars 2015, le bâtiment sera livré en **2020**. Le futur **bâtiment comprendra** une biobanque indépendante (collection d'échantillons et de données biologiques destinées à la recherche scientifique), des bureaux, une zone de blocs mutualisés, une zone de blocs regroupés et une zone de blocs dédiés. Cette localisation offre au CIRC une **implantation stratégique au cœur du Biopôle de Gerland**.

Coût de l'opération : 48M€

État : 17M€

Région Rhône-Alpes : 13M€

Métropole de Lyon : 18 M€

## **4. Synthèse des investissements CPER 2015-2020 pour la Métropole de Lyon**

Les engagements des 3 partenaires sur le territoire de la Métropole de Lyon sont donc les suivants :

- **Routier : 21,7 M€**
- **Ferroviaire : 421 M€**
- **Enseignement Supérieur et Recherche : 198,5 M€**

S'ajouteront le contrat Métropolitain et les financements au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

**Synthèse de la Téléconférence  
GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DIRECTION  
POUR EXAMINER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DU CIRC  
le 17 novembre 2014 (15h30, heure de Lyon)**

**Présents** : Allemagne (Thomas Ifland) ; Canada (Stephen Robbins + Lucero Hernandez) ; France (Agnès Buzyn) ; Suisse (Diane Steber Büchli + Camille Gerber) ; Président du Conseil de Direction (Mark Palmer) ; Membre du Conseil scientifique (Nicholas Jones) ; Directeur du CIRC (Chris Wild) ; DAF (David Allen) ; ASO (Elisabeth Françon) ; DOC (Agnès Meneghel – prise de notes).

**Excusés** : Président du Conseil scientifique (Professeur Neli Ulrich) & Membre du Conseil scientifique (Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto).

La téléconférence a débuté à 15h35 (heure de Lyon). L'ordre du jour a été adopté. Il n'y a pas eu d'élection de Président ; il a été convenu que le Secrétariat mènerait la discussion.

**Point sur le projet de « Nouveau Centre » depuis le dernier Conseil de Direction de mai 2014, et présentation du cahier des charges du bâtiment**

David Allen a brièvement résumé la situation actuelle : l'infrastructure de la Tour (qui a plus de 40 ans) continue à présenter des faiblesses critiques même si la Ville de Lyon fait de son mieux pour effectuer la maintenance et les travaux de réparation qui s'imposent. Récemment plusieurs problèmes (infiltrations d'eau au niveau des fenêtres et à l'intérieur du bâtiment, chute de morceaux de façade, etc.) ont nécessité des réparations d'urgence pour assurer au bâtiment une relative sécurité. Le problème d'étanchéité ne peut pas se régler sans une révision complète de tout le bâtiment, ce qui n'est pas envisageable dans les circonstances actuelles.

Ces dernières années, le Conseil de Direction a discuté des diverses options présentées par les personnalités locales pour remédier à la situation :

- Scénario 1 : rénovation complète de la Tour ;
- Scénario 2 : démolition de la Tour et construction d'un autre bâtiment sur le même terrain ;
- Scénario 3 : identification d'un nouvel emplacement à Lyon pour un nouveau bâtiment.

Le scénario 3, construction d'un nouveau bâtiment sur un nouvel emplacement (11 060 m<sup>2</sup> à Lyon Gerland) avait été approuvé par le Conseil de Direction en mai 2014, les interlocuteurs locaux proposant de partager son financement à 50/50 entre les partenaires locaux (Ville de Lyon, Grand Lyon et Région) et l'Etat français en tant que pays hôte. A ce jour, l'Etat français n'a pas pris de décision et le sujet est toujours en discussion au niveau du Premier Ministre, avec l'implication des trois Ministères concernés, les Affaires étrangères, la Recherche et la Santé.

M. Gérard Collomb, Maire de la Ville de Lyon et Président du Grand Lyon, a rencontré le Premier Ministre en juin dernier, après le Conseil de Direction, et le Directeur a écrit au Premier Ministre en août pour insister sur l'urgence du problème. Cette lettre est restée sans réponse.

Une rencontre a été organisée le 5 novembre 2014, grâce à Agnès Buzyn, au Palais de l'Élysée avec deux Conseillers : le Professeur Lyon-Caen, conseiller scientifique du Président Hollande pour la santé et la recherche médicale et M. Piquemal, conseiller du Président Hollande pour les affaires générales et les affaires européennes et internationales. L'entrevue a été positive et les interlocuteurs sont convenus qu'il fallait impérativement que l'Etat français prenne une décision avant le prochain Conseil de Direction de mai 2015 et qu'ils allaient faire tout leur possible dans ce sens.

Le Grand Lyon a contracté une société pour commencer à travailler sur un cahier des charges détaillé pour le Nouveau Centre. Ce travail contractuel, qui impliquait un processus de consultation avec le personnel du CIRC, les membres du Conseil scientifique et les interlocuteurs locaux, est pratiquement achevé. Mais le projet de Nouveau Centre ne peut pas passer au stade des appels d'offre pour la sélection d'un architecte sans l'engagement formel de l'Etat français sur le financement du « Nouveau Centre ».

Suite à une question de Nicholas Jones (membre du Conseil scientifique), Agnès Buzyn a répondu que le délai de réponse de l'Etat n'était pas surprenant pour la France, sachant que la décision impliquait plusieurs autorités. Elle ne pensait pas que ce délai était dû au mode de partage (50/50) proposé pour le financement des travaux, et elle s'est déclarée optimiste sur le fait que la décision pourrait être communiquée au CIRC avant le prochain Conseil de Direction.

Suite à une question de Thomas Ifland (Allemagne), DAF a rappelé la Résolution (GC/55/R12 de 2013) par laquelle les Etats participants avaient rappelé qu'ils « ne peuvent pas apporter de contributions obligatoires concernant les coûts en termes de capitaux dus au projet d'infrastructures. »

Le Directeur s'est déclaré inquiet du fait que les activités du Centre pourraient être compromises par la vétusté des locaux si l'Etat français ne prenait pas de décision concrète quant à son engagement financier d'ici mars 2015. Il a noté également à ce propos, avec une certaine inquiétude, que les partenaires locaux avaient commencé à parler de délai par rapport à la date de 2020 qui avait été fixée pour la livraison du nouveau bâtiment, délai de plus d'un an par rapport à la date indiquée au Conseil de Direction en mai 2014.

En ce qui concerne la question de procédure relative au rôle du Groupe de travail, la discussion a porté sur les Résolutions prises précédemment (GC/55/R12 de mai 2013) par le Conseil de Direction, lequel :

« DECIDE qu'avant toute décision du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure sur les étapes à venir développées au Paragraphe 6, celui-ci devra, par l'entremise du Directeur, informer le Conseil de Direction par écrit de l'avancement du projet et de ses recommandations, auxquelles le Conseil devra répondre par « oui » ou par « non » avec un délai de réponse. Le Groupe de travail devra se soumettre à la majorité exprimée par le Conseil de Direction dans le délai de réponse imparti ».

Le Groupe de travail a demandé s'il convenait toujours de suivre la procédure décrite dans la résolution GC/55/R12, étant donné que lors de la session GC/56, cette version du projet avait été acceptée dans la Résolution GC/56/R7.

**POUR ACTION : DAF** devra prendre contact avec le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS (LEG – Joanne McKeough) et lui demander conseil sur le texte des deux Résolutions – à savoir : le Groupe de travail peut-il prendre une décision fondée sur la Résolution (GC/56/R7) de mai 2014, ou faut-il toujours appliquer la règle d'une réponse « oui » ou « non » ?

*Après la conférence téléphonique, DAF a parlé avec Joanne et Lisa du Bureau juridique de l'OMS qui ont confirmé que le Groupe de travail avait reçu le feu vert pour aider le Secrétariat à discuter des étapes du projet ; mais le paragraphe 7 de la Résolution GC/55/R12<sup>1</sup> s'applique pour le démarrage du projet une fois le financement confirmé, et le Secrétariat devra par conséquent suivre la procédure d'information auprès de tous les représentants au Conseil de Direction si l'Etat français confirme son financement avant la prochaine session du Conseil de Direction.*

### **Discussion, avis et conseils du Groupe de travail sur les prochaines étapes**

DAF a présenté le cahier des charges détaillé fourni par le Groupe de travail avant la téléconférence, sous forme de présentation Powerpoint.

Le Conseil scientifique et le Conseil de Direction ont demandé la construction d'un bâtiment modulaire, composé de blocs standardisés pour permettre son extension ou des réaménagements.

Les bâtiments des Nations Unies doivent suivre strictement les Règles des Nations Unies pour satisfaire aux exigences en matière de sécurité (murs/barrières élevés), ce qui impose certaines contraintes au projet. Il y a aussi des contraintes d'urbanisme (par exemple, la « Mission Gerland » voudrait que les piétons aient accès au site (comme c'est le cas sur un campus)) ainsi que la contrainte liée au partage des installations du CIRC.

---

<sup>1</sup> Copie des paragraphes 6 & 7 de la Résolution GC/55/R12, à titre de référence : Le Conseil de Direction, ...

6. DELEGUE au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, au titre des décisions courantes sur les principales étapes du projet, l'autorité de recommander la validation du projet de « Nouveau Centre » au cas où le pays hôte et les partenaires locaux confirment son financement avant la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ;

7. DECIDE qu'avant toute décision du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure sur les étapes à venir développées au Paragraphe 6, celui-ci devra, par l'entremise du Directeur, informer le Conseil de Direction par écrit de l'avancement du projet et de ses recommandations, auxquelles le Conseil devra répondre par « oui » ou par « non » avec un délai de réponse. Le Groupe de travail devra se soumettre à la majorité exprimée par le Conseil de Direction dans le délai de réponse imparti ;

Compte tenu de ce qui précède et tenant compte des contraintes mentionnées ci-dessus :

**POUR ACTION : le Secrétariat** devra continuer à travailler avec les autorités locales sur les plans généraux et sur le cahier des charges détaillé du « Nouveau Centre ».

Conformément aux conseils de LEG à propos des Résolutions de mai 2013 et mai 2014 :

**POUR ACTION : Agnès Buzyn** s'est portée volontaire pour suivre la position du Gouvernement français relative à l'engagement financier, qui devrait être annoncé, on l'espère, avant le Conseil de Direction GC/57 de mai 2015.

En cas de confirmation de la totalité du financement du projet avant la session GC/57, **le Secrétariat** activera la question « oui » ou « non » aux Etats participants et appellera le Groupe de travail à finaliser la décision relative aux étapes suivantes.

Le Directeur et DAF ont remercié les participants. La téléconférence s'est achevée à 16h50.